

■ PARC DU DOUBS HORLOGER

La dernière ligne droite: un aboutissement de dix ans de gestation

► Jusqu'au 21 novembre, les 58 000 habitants concernés par le futur Parc naturel régional du Doubs horloger, en France voisine, sont consultés lors d'une vaste enquête publique. États des lieux.

Collée au Parc suisse du Doubs, la région de France voisine comprise entre le Défilé d'Entre-Roches (Mor-teau) et Saint-Hippolyte, pourrait être reconnue Parc naturel régional (PNR) en 2020, le 55^e de l'Hexagone.

Un total de 95 communes

Le processus aura été plus long que du côté suisse, où le Parc du Doubs existe depuis 2013 déjà. Yannick Nancy, qui conduit les démarches pour demander le classement de ce territoire de 1037 km² englobant 95 communes, s'explique: «En France, un Parc a des prérogatives plus étendues que chez vous. Il est notamment compétent en matière d'aménagement du territoire.» Au Béliou, le directeur du Pays horloger (l'association de préfiguration du parc), se réjouit d'entrer dans la dernière ligne droite du projet, aboutissement de dix ans de gestation et de concertation.

Depuis le 21 octobre et jusqu'au 21 novembre, les 58 000 habitants du territoire sont consultés lors d'une vaste enquête publique. Des commissaires enquêteurs compilent les observations recueillies dans treize permanences (à Maïche, Charquemont ou encore Damprichard par



Yannick Nancy, directeur du Pays horloger, accompagne la candidature française depuis dix ans. PHOTO VEG

exemple), par courrier ou encore en ligne.

Sur la base de leur rapport d'enquête, le projet de charte du PNR du Doubs horloger sera finalisé et soumis, entre autres, à l'adhésion des 95 communes concernées. Enfin, la labellisation du parc sera officialisée par décret du Premier ministre: «Une fois obtenu ce feu vert, vraisemblablement au début de l'année prochaine, on peut raisonnablement imaginer que la structure se mette en place d'ici fin 2020, voire début 2021», indique Yannick Nancy.

Informé et rassuré

Libre aux communes d'adhérer ou non au parc: «En cas de refus, un petit trou blanc apparaîtra sur la carte,

comme en Suisse, sourit notre interlocuteur (n.d.l.r.: Muriaux, Soubey et Le Bémont ont jusqu'ici refusé d'intégrer le PNR du Doubs)». En France, le label est attribué pour quinze ans: «C'est plus long qu'en Suisse mais, comme chez vous, les communes peuvent remonter dans le bateau lors du renouvellement, dans quinze ans donc.»

Les critiques essuyées par le parc suisse font-elles tache d'huile côté français? «Nous ne sommes pas dans la même phase, les questions ne sont pas de même nature. Ici, les gens réfléchissent à la manière dont ils s'inséreront, s'inquiètent de ce que la labellisation changera pour eux, de savoir si la chasse sera toujours autorisée par exemple. Lors de notre actuel-

le tournée de présentation de la charte aux conseils municipaux, nous évoquons les possibilités du parc et répondons aux inquiétudes, légitimes, des élus, qui se demandent notamment dans quel délai les nouvelles règles d'urbanisme devront être ajustées (trois ans).» Les initiateurs informent dans une posture coopérative: «À la différence des parcs nationaux, un PNR est un territoire habité, où les gens continuent de vivre même s'il y a une politique plus forte en matière de développement durable. Notre méthode, c'est le dialogue, la concertation, expérimenter et innover. Nous envisageons par exemple de créer une commission des usagers des milieux naturels, de façon à éviter les tensions entre randonneurs, agriculteurs, pratiquants de loisirs motorisés et d'essayer de faire

émerger les bonnes pratiques.» Le futur parc table sur un budget annuel d'un million d'euros, financé par tous les échelons de l'État français. La mise en œuvre de la charte passera par l'application de dix mesures phares. Elles visent à préserver et valoriser les patrimoines (naturel, bâti, culturel) et à maîtriser l'urbanisation. Sur le plan économique, elles s'emploieront à encourager la diversification agricole, dynamique certes mais très centrée sur la production laitière pour le Comté, et à renforcer la fragile filière bois: «Pas mal de petites scieries font toujours une transformation active, c'est moins le cas en Suisse, mais les unités sont modestes et les transmissions sont difficiles, ceci sans compter les scolytes (le bostryche) qui mettent à mal les mar-

VEG

Population: croissance plutôt rapide

► À la différence des parcs suisses, les parcs français ont une portée juridique plus importante et sont notamment compétents en matière d'aménagement du territoire, note Yannick Nancy.

► Dans cette zone frontière au fort attrait économique, l'augmentation démographique est forte (+ 1,1% par an au cours des dix dernières années) et le rythme des constructions s'accélère: «L'enjeu de la maîtrise de l'urbanisme et du logement est majeur. Il ne s'agit pas de bloquer tous les projets immobiliers, sans quoi nous nous dirigerions vers une catastrophe sociale avec une explosion des prix, mais il convient de réduire la consommation d'espace tout en accueillant la population désireuse de s'installer ici, sans toutefois dégrader la qualité de vie. Le modèle de la maison individuelle, traditionnel dans nos espaces ruraux, est contraint à évoluer. Les solutions envisagées? La réalisation d'habitat groupé, adapté à tous les âges de la vie, la revitalisation des centres. À l'heure de la crise climatique, nous devons également quantifier l'accueil de la population au regard de la disponibilité en eau. Lors des derniers étés, très secs, nous avons effectivement connu de sérieuses alertes. VEG